

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D44_2022

Séance du 24.03.2022 – Convocation du 17 mars 2022

Compte rendu affiché le 04.04.2022

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Eva ARTETA-CRISTIN

Présents

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Florence GAGNEUR, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Jérôme JARDIN, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Claire AZEMA, Alain LABAT, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MESSAÏ, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE.

Absents représentés

Roger PEDOJA par Michel ROULLIAT ; Odile BALTHAZARD par Anne MOREL ; Nicolas PASTY par Éric BELLOT ; Leïla BEN MAHFOUD par Séverine DEJOUX ; Christophe BRUNETTON par Gisèle COIN.

Absents

Patrick RACHAS, Nelly NAVARRO-TACHON.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	27
Exprimés	27

Objet : Subvention à Alliade Habitat pour la création de logement sociaux au 44 avenue Wissel

Le bailleur social Alliade Habitat a été retenu pour la réalisation de la part sociale d'un programme de logements en cours sur la commune, porté par le promoteur Confiance.

Conformément aux règles en vigueur, 25 % de la surface utile doit être consacrée à des logements sociaux.

Le promoteur Confiance réalise un immeuble de 47 logements, dont 12 sociaux, 44 avenue Wissel.

Le détail des logements sociaux est le suivant :

Type de logement	Surface habitable (en m ²)	Financement
T2	40,39	PLUS
T3	57,77	PLUS
T3	64,01	PLUS
T3	66,75	PLUS
T3	66,67	PLUS
T3	83,43	PLUS
T4	99,83	PLUS
T2	40,87	PLAI
T3	57,87	PLAI
T3	57,77	PLAI
T3	64,01	PLS
T3	66,67	PLS
TOTAL	766,04	

Conformément au cadre de financement du logement social préconisé par la Métropole (délibération du Grand Lyon du 13 novembre 2006), la subvention sollicitée auprès de la Commune s'élève à 35 €/m² de surface utile pour les logements financés en PLUS ou PLAI, soit 23 722,30€ (677,78 m² utiles), pour un coût global d'opération de 2 217 947,90€.

L'opération bénéficie par ailleurs d'une subvention de la Métropole de Lyon.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à Alliade Habitat une subvention de 23 722,30€ comme participation au financement de cette opération, qui sera versée à l'achèvement des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'Urbanisme,
- VU la délibération n° 2006-3700 du Conseil Communautaire du Grand Lyon,
- VU le plan local de l'urbanisme et de l'habitat de la Métropole de Lyon,
- CONSIDÉRANT que le soutien à la production de logements abordables sur la commune rejoint l'intérêt public local,
- **DECIDE :**
 - **D'ATTRIBUER** une subvention de 23 722,30€ à Alliade Habitat, pour la production de 7 PLUS et 3 PLAI au numéro 44 de l'avenue Wissel,
 - **DE PREVOIR** l'inscription des crédits correspondants au BP 2022,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 24 mars 2022

Le Maire,
Eric BELLOT.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 31.03.2022
- Publication ou affichage le 31.03.2022

Eric BELLOT, Maire.

